

LES REVENDICATIONS DE LA CGT POUR FAIRE CESSER LE DUMPING SOCIAL

Plusieurs média ont retransmis l'action des militants CGT qui dénoncent l'utilisation par le patronat de salariés venant de pays à faibles droits sociaux. Ils ont ainsi brisé l'omerta des salariés détachés, ils leur ont donné un nom « *les salariés low cost* », en français « *les salariés à bas coût* ».

La CGT veut faire cesser ces pratiques scandaleuses qui mettent en concurrence les salariés pour faire baisser le coût du travail. Par ces pratiques le patronat tue la profession, détruit les droits sociaux et empêchent la mobilisation des salariés. **Les grands groupes du BTP sont les premiers responsables**, ils utilisent ces pratiques sur presque tous leurs chantiers.

La CGT met en avant 5 solutions pour faire respecter la règle des mêmes droits pour tous les salariés pour l'intérêt de tous.

1. Rendre responsable pénalement, socialement et fiscalement les donneurs d'ordre.

Ils voudraient nier leurs crimes, mais ils ont le sang sur leurs mains. Les donneurs d'ordre n'utilisent ces pratiques qui leur permettent de gagner beaucoup d'argent car ils se savent impunissables.

Cela veut dire qu'en cas de non respect de la législation par le sous traitant, le donneur d'ordre, souvent des grands groupes, devrait payer pour assurer leurs droits aux salariés victimes qui ne les auraient pas eu (par exemple quand ils sont payés en dessous du tarif).

Le donneur d'ordre serait ainsi obligé de s'assurer que les droits des salariés sur ses chantiers sont respectés. Cette pratique est déjà en vigueur dans d'autres pays européens (Allemagne, Espagne, etc...).

2. Donner la possibilité aux délégués de l'entreprise donneuse d'ordre de vérifier, avec un expert, que le prix du marché de la sous-traitance permet de respecter la législation sociale.

En effet ces pratiques n'existent que parce que le donneur d'ordre veut faire des surprofits. L'argument qu'ils mettent souvent en avant :

- « *on ne trouve pas la main d'œuvre* »

ne tient pas au vu du chômage existant. En fait ils ne trouvent pas de salariés en France qui veulent travailler en dessous du SMIC ou avec des heures supplémentaires non payées.

3. Limiter la sous-traitance à deux niveaux (y compris l'intérim).

La sous-traitance « en cascade » en augmentant la ponction des profits à chaque niveau et en diminuant les responsabilités augmente l'exploitation des salariés qui effectuent les travaux.

4. Permettre la libre circulation des militants syndicaux notamment sur les lieux de vie (vestiaires, réfectoires).

Les donneurs d'ordre veulent cacher ces pratiques. Ils interdisent l'entrée aux militants syndicaux, ils menacent ceux qui parlent et disent la vérité. Pour défendre les salariés de la profession nous exigeons la transparence.

5. Augmenter de façon significative le nombre d'inspecteurs du travail.

Ces pratiques illégales se multiplient car elles ne sont pas contrôlées et sanctionnées. Pour faire respecter les limitations de vitesse, le gouvernement met des radars. Sans sanction la loi n'est pas respectée.